



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"LES TROIS COUPS-COMPAGNIE THEATRALE"**

**DÉCISION N° AU-19-132
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Clotilde LOCQUEVILLE, 12^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « Les Trois Coups – Compagnie Théâtrale » représentée par Madame Nathalie VALENTIN, dont le siège social est situé au 5 bis rue Fessart 75019 PARIS, d'assurer douze représentations du spectacle « BALLET DANS UN MOUCHOIR DE POCHE » sur la période du 1^{er} avril 2019 au 07 mai 2019, au sein des structures de petite enfance de la ville de Vincennes.

CONSIDÉRANT la programmation de la Semaine petite enfance 2019, organisée par la Ville ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « Les Trois Coups – Compagnie Théâtrale » représentée par Madame Nathalie VALENTIN présidente de la compagnie dont le siège social est situé au 5 bis rue Fessart 75019 PARIS, un contrat de cession pour assurer douze représentations du spectacle « BALLET DANS UN MOUCHOIR DE POCHE » dont le coût est fixé à 6 084 € (six mille quatre-vingt-quatre euros net non assujettis à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la petite enfance,

Signé

Clotilde LOCQUEVILLE